Informations de base

2012/0159(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure caduque ou retirée
Instrument d'aide de préadhésion (IAP): Serbie **Subject** 8.20.04 Pré-adhésion et partenariat **Zone géographique** Serbie, à partir de 06/2006	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	
Commission européenne	DG de la Commission: Voisinage et négociations d'élargissement Commissaire: FÜLE Štefan

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
20/06/2012	Publication de la proposition législative	COM(2012)0329	Résumé
03/07/2012	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
07/03/2015	Proposition retirée par la Commission		
07/03/2015	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2012/0159(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 212
État de la procédure	Procédure caduque ou retirée
Dossier de la commission	AFET/8/00134

Portail de documentation

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2012)0329	20/06/2012	Résumé

Parlements nationaux

Type de document	Parlement /Chambre	Référence	Date	Résumé
Contribution	IT_SENATE	COM(2012)0329	13/09/2012	

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Parlements nationaux	IPEX	
Commission européenne	EUR-Lex	

Instrument d'aide de préadhésion (IAP): Serbie

2012/0159(COD) - 20/06/2012 - Document de base législatif

OBJECTIF : modifier le règlement (CE) n° 1085/2006 du Conseil établissant un instrument d'aide de préadhésion (IAP) en vue de transférer la Serbie de la liste des pays candidats potentiels (annexe II) vers la liste des pays candidats (annexe I).

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Parlement européen et du Conseil.

CONTEXTE : le Conseil européen des 1er et 2 mars 2012 a fait siennes les conclusions sur l'élargissement et le processus de stabilisation et d'association que le Conseil a adoptées le 28 février 2012 et est **convenu d'accorder à la Serbie le statut de pays candidat**. En conséquence, il est proposé d'inclure ce pays dans la liste des pays candidats telle que prévue au règlement (CE) n° 1085/2006 du Conseil établissant l'IAP.

ANALYSE D'IMPACT : aucune analyse d'impact n'a été réalisée.

BASE JURIDIQUE : article 212, paragraphe 2 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

CONTENU : avec la présente proposition de règlement, il est prévu de faire passer la Serbie de l'annexe II du règlement 1085/2006 «pays potentiels» à la liste I incluant les pays candidats, conformément à la décision du Conseil européen des 1er et 2 mars 2012.

Á noter que le Kosovo sera maintenu à l'annexe II du règlement (candidats potentiels).

INCIDENCE BUDGÉTAIRE : la proposition n'a pas d'incidence sur le budget de l'UE.